

Mobile up contre la « fracture mobile ».

Internet

Posté par : JPilo

Publié le : 25/5/2009 15:00:00

Moins d'une semaine après le lancement de « warn up » le logiciel avertisseur de radars fixes sur smartphones GPS compatibles Windows mobile pour 5 euros par an, la société Mobile up a décidé de conseiller les internautes sur son site (mobileup.fr) dans le choix de leur futur portable lors de la date anniversaire de renouvellement de leur contrat opérateur :

« Nous cherchons à démocratiser l'accès aux nouvelles technologies combinant l'antenne GPS aux portables compatibles avec nos logiciels. C'est la raison pour laquelle, nous orientons nos clients vers le site meilleurmobil.com permettant de comparer les offres » précise **Pierre PEYRARD**, le créateur de l'entreprise.

DEMOCRATISER L'ACCES PAR LE PRIX ET LA VULGARISATION EN LIGNE!

Ainsi est-il possible pour l'internaute de créer lui-même son pack comprenant un mobile GPS Windows mobile compatible à 1 euro proposé avec un forfait 2 heures, et revenir télécharger le logiciel « warn up » sur le site mobileup.fr une fois livré.

Le client en ligne disposera alors une fois livré, d'un smartphone GPS et d'un avertisseur de radars fixes avec mise à jour pour seulement 5,99 € TTC en plus de son forfait mensuel de communication. (à partir de 40 euros / mois pour 2 h).



À

À

En option, le client pourra également tester gratuitement pendant une semaine le logiciel de navigation Sygic mobile 2009, sans obligation d'achat toujours sur le site « mobileup.fr »

« Proposer un avertisseur de radars à un prix bon marché est une chose, mais faciliter l'accès aux nouvelles technologies en est une autre. Nous devons être pédagogues sans être barbatifs. C'est la raison pour laquelle nos instructions d'installation et nos modes d'emploi sont rédigés par mon complice **David THOMASSON**, qui a développé le logiciel « warn up ». David monte de courtes vidéos en ligne, valant bien plus qu'un long discours ou qu'une notice imprimée en petits caractères. Nous devons nous mettre à la place du client novice et non tenir un discours technophile réservé à une élite. Nous aurons sans cesse des progrès à faire en la matière. » insiste **Pierre PEYRARD** pour qui la démocratisation des nouvelles technologies est un enjeu bien plus important qu'il n'y paraît :

! POUR CONTENIR LA FRACTURE MOBILE

«Le permis de conduire, c'est la mobilité. La mobilité, c'est un gage d'employabilité important à une époque où 3 000 emplois sont détruits. Je crains que les 300 permis invalidés dans notre pays chaque jour n'amplifient la « fracture mobile » et donc sociale entre les citoyens » constate le créateur de l'entreprise au chômage depuis Septembre dernier.

« La fracture mobile provient du fait qu'il y a ceux qui peuvent se payer les services d'un avocat pour contester leur retrait de points, voire en acheter illégalement via l'économie souterraine qui prolifère sur Internet, et ceux qui n'en ont pas les moyens.

J'attire l'attention des pouvoirs publics sur le fait qu'il n'est pas nécessaire d'être un grand délinquant de la route pour perdre son permis de conduire :

Aujourd'hui, tout jeune qui entre dans la vie active et passe le permis à 18 ans se le verra invalidé 5 à 6 ans plus tard, s'il commet un petit excès de vitesse de 1km/h par année à une fréquence inférieure ou égale à onze mois. Même phénomène pour une durée de 12 ans chez un senior.

Plus on a d'ancienneté professionnelle, plus le risque de perdre son permis est fort pour un professionnel de la route par exemple particulièrement exposé ! On marche sur la tête !

Ceci explique sûrement la forte progression des invalidations de permis depuis au moins cinq ans : 49 000 en 2004, 54 000 en 2005, 68 000 en 2006, 89 000 en 2007, 100 000 en 2008 ; combien le seront en 2009 dans le contexte de crise que nous connaissons aujourd'hui ?

Lorsqu'on perd son permis de conduire, et qu'on fait partie des 50% de français dont le salaire est inférieur au salaire médian de 1500 euros, on a le choix entre poser des congés et solliciter un prêt bancaire d'un à un mois et demi de salaire pour repasser son permis, l'avouer à son employeur et restreindre considérablement sa mobilité physique au point même d'être licencié, ou lui mentir pour conserver son emploi. Inquiet !

Quant à cumuler perte d'emploi et perte de permis, c'est la spirale de l'exclusion qui s'enclenche :

Quel chômeur peut repasser son permis pour 80% de l'équivalent d'un mois de salaire médian en France (1200 euros) ? On ne peut pas systématiquement substituer sa voiture à un autre mode de transport : tout le monde ne va pas au travail en Velib, en train de banlieue, ou encore en empruntant les transports en commun !

Pour toutes ces raisons, il me paraît d'autant plus nécessaire de rendre accessible au plus grand nombre les nouvelles technologies alliant mobile et GPS pour contribuer à contenir la fracture mobile qui progresse inéluctablement chaque jour en France. »